

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 29 novembre 2022

Présents : SANSON Michèle, TOMKOW Annie, CALBRY Lydie
MM. ABRAHAM Miguel, BECRET Christian, DERAS Thierry, DUMONT Baptiste, SAINT-SANS Christian,
TOMKOW Bernard

Absent excusé et représenté :
M. CARON Etienne (pouvoir à M. ABRAHAM Miguel)

Secrétaire de séance : M. Christian BÉCRET

La séance est ouverte à 18h05.

1. Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal

Le compte rendu du Conseil Municipal du 09 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

2. Délibération pour la régularisation du devis « Au réveil Gourmand » suite au repas des aînés du 19 novembre 2022 et règlement de la facture

Une délibération de régularisation doit être prise par le Conseil Municipal pour pouvoir régler la facture du traiteur « Au Réveil gourmand » suite à l'organisation du repas des aînés du 19 novembre 2022.

Décision du Conseil Municipal : Avec 2 Abstentions et 8 Voix Pour la délibération est approuvée.

3. Délibération pour le renouvellement de l'adhésion aux missions optionnelles de CDG76

Notre adhésion aux missions optionnelles du CDG76 arrivant à échéance au 31 décembre 2022, nous devons la renouveler.

Décision du conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

4. Délibération pour l'acceptation du projet d'éclairage public et d'alimentation électrique préparé par le SDE76 dans le cadre de la construction de 4 logements par Habitat 76.

Le SDE76 nous présente un projet d'alimentation électrique et d'éclairage public dans le cadre de la construction de 4 logements résidence de l'Herberie. Ce projet s'élève à 54 726.00 € TTC avec une participation de la commune de 3 968.75 € TTC.

Décision du conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

5. Délibération pour le transfert de compétence « Infrastructure de charge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SDE76.

Le SDE76 nous demande de délibérer pour leur donner la compétence « Infrastructure de charge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables ». La demande étant importante au niveau des communes.

MAIRIE DE DAMPIERRE-SAINT-NICOLAS

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

6. Motion pour l'implantation de la première paire d'EPR2 sur le territoire.

La Communauté de Communes Falaises du Talou nous demande de prendre une délibération pour approuver la motion d'implantation de la première paire d'EPR2 sur le territoire.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

7. Délibération pour le maintien de la prise en charge par le Conseil régional de Normandie du financement du transport scolaire pour la restauration à compter de la rentrée 2023.

A compter de la rentrée scolaire 2023, le Conseil Régional de Normandie ne va plus prendre en charge financièrement le transport scolaire des enfants vers le restaurant scolaire.

Suite à la demande de plusieurs communes, Monsieur Jumel nous a fait parvenir une délibération destinée au Conseil régional demandant de revenir sur sa décision.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

8. Délibération pour accepter ou non la rétrocession de la voie, des espaces verts et du bassin d'eaux pluviales au Domaines Public après la réalisation des travaux de construction Habitat 76.

Habitat 76 souhaite rétrocéder la voie, les espaces verts ainsi que le bassin d'eaux pluviales au domaine Public après la construction des 4 logements résidence de l'Herberie.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal qui refuse cette rétrocession.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

9. Délibération pour le déclassement d'une partie du Domaine public suite au don d'une parcelle de terrain aux Consorts DELAIRE.

Dans le cadre d'un projet de création de 2 terrains à bâtir sur la propriété des consorts Delaire, la municipalité doit accepter le déclassement d'une partie du domaine public pour pouvoir faire les 2 accès à ces parcelles.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

10. Délibération pour l'établissement d'actes en la forme administrative pour la vente ou l'acquisition d'un immeuble.

Le Conseil Municipal doit donner son accord à Monsieur le Maire pour authentifier les actes administratifs et accorder la délégation de signature à Monsieur Christian Bécrot pour signer les actes administratifs au nom de la commune.

Décision du conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

11. Délibération pour la cession des parcelles au Consorts Delaire.

Monsieur le Maire présente le projet de cession de parcelle au consorts Delaire.

Les Consorts Delaire souhaitent vendre 2 terrains à bâtir.

Pour que l'opération soit réalisable, nous devons vendre ou céder une partie de la parcelle où se trouve le terrain de pétanque.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour la vente ou la cession de cette partie de terrain.

MAIRIE DE DAMPIERRE-SAINT-NICOLAS

Le Conseil Municipal décide de céder le terrain au Consorts Delaire à titre gratuit.

Décision du conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

12. Délibération pour la sortie du groupement d'achat électricité au SDE76.

La commune adhère au groupement d'achat d'électricité au SDE76.

Au vu de la future augmentation des factures d'énergie, l'Etat a mis en place un bouclier tarifaire pour limiter le KWATT.

Afin de bénéficier de ce bouclier, la commune doit sortir du groupement de commande du SDE76.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

13. Délibération modifiant la délibération d'acceptation du devis de l'entreprise Bourgeaux pour l'aménagement du local technique.

L'entreprise Bourgeaux doit revoir son devis pour l'aménagement du local de l'employé communal suite à la hausse du prix des matériaux.

Pour rappel : le devis initial était de 5 568.36 €.

A ce jour, l'entreprise Bourgeaux nous donne un devis à 6 121.36 € pour les mêmes travaux.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

14. Délibération pour autoriser le Maire à régler des factures de fonctionnement et d'investissement d'un montant n'excédant pas 10 000.00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à régler des factures de fonctionnement et d'investissement n'excédant pas 10 000.00 €.

Cette délégation lui permettra de régler en urgence certaines factures sans attendre le prochain Conseil Municipal.

Décision du Conseil Municipal : Avec 2 Voix Contre et 8 Voix Pour, la délibération est approuvée.

15. Délibération modifiant la délibération concernant le montant du devis des travaux de voirie par Eurovia.

L'entreprise Eurovia doit revoir son devis pour la réalisation des travaux de voirie au sein de la commune suite à l'augmentation des matières premières.

Pour rappel : le devis initial était de 97 584.03 €.

A ce jour, l'entreprise Eurovia nous donne un devis d'un montant de 102 253.28 € pour les mêmes travaux. Il est nécessaire de le signer rapidement pour éviter une nouvelle évolution tarifaire.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

16. Délibération pour le renouvellement du contrat de maintenance de l'éclairage public au SDE76.

Notre contrat de maintenance au SDE76 pour l'éclairage public arrive à échéance.*

Le SDE76 nous demande de renouveler ou non ce contrat.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

17. Délibération pour la nomination d'un correspondant incendie et secours.

Un correspondant incendie et secours doit être nommé au sein du Conseil Municipal.

MAIRIE DE DAMPIERRE-SAINT-NICOLAS

Ce correspondant sera l'interlocuteur privilégié du SDIS sur les questions relatives à la prévention, à la protection et à la lutte contre les incendies.

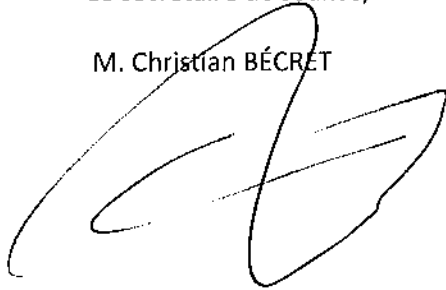
Monsieur DUMONT Baptiste propose sa candidature pour assurer cette fonction.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h50.

Le secrétaire de séance,

M. Christian BÉCRET



Le Maire,

M. Bernard TOMKOW

